



**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A MONSIEUR CHRISTOPHE RICHARD,
ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Vert-le-Grand,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/02 adoptée lors de la séance du 28 mai 2020 et fixant le nombre des adjoints à cinq postes,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025/42 adoptée lors de la séance du 15 décembre 2025 et fixant le nombre des adjoints à quatre postes,

Vu le procès-verbal de l'élection d'un adjoint en date du 15 décembre 2025 constatant l'élection de Monsieur Christophe RICHARD en qualité d'adjoint au Maire,

CONSIDERANT que par arrêté en date du 8 juin 2020, Monsieur Christophe RICHARD était jusqu'à présent conseiller municipal délégué,

CONSIDERANT les mouvements intervenus au sein des postes d'adjoint au Maire,

CONSIDERANT que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de donner délégation à Monsieur Christophe RICHARD, élu 4^è adjoint au Maire,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : En application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné délégation de fonction à Monsieur Christophe RICHARD, 4^è adjoint pour intervenir dans les domaines suivants :

- Sécurité, circulation,
- Multimédia,
- Communication,

ARTICLE 2 : Il est également donné délégation de signature à Monsieur Christophe RICHARD pour tous les courriers et pièces administratives relevant de sa délégation à l'exception des arrêtés, des contrats, des marchés et des actes concernant la représentation de la commune en justice.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 8 juin 2020 portant délégation d'une partie de ses fonctions et de signature à Monsieur Christophe RICHARD en sa qualité de conseiller municipal délégué.

ARTICLE 4 - Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera adressé à Madame la préfète de l'Essonne, Monsieur le Trésorier et notifié à l'intéressé.

Fait à VERT-LE-GRAND, le 16 décembre 2025

Le Maire,
Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AI-091-219106481-20251216-ARRTEADJ01

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, par courrier adressé au Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de légalité le : 16 décembre 2025

Publié sur le site de la commune le : 16 décembre 2025

Affiché le : 16 décembre 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AI-091-219106481-20251216-ARRETEADJ01